

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 juin 2011 à 19h**

*Le vingt-trois juin deux mil onze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Véronique BOG, Stéphanie COULEE, Valérie DEROUIN, Marie-Paule QUEANT Messieurs Jean Pierre CONTANT, Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Jean Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Géraldine CROCHARD (procuration à Valérie DEROUIN), Cyrille AMBERT (procuration à Jean Jacques LARDEUX), Chantal COUASNON</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Véronique BOG</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 27 mai 2011
2. Décisions du maire
3. Achat terrains
4. Questions diverses.

**1) Approbation du compte-rendu du 27 mai 2011**

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 27 mai 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**2) Décisions du maire**

Le Maire expose les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal, en date du 27 mai 2011.

En matière de décision relative à l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, le Maire a renoncé au droit de préemption pour la maison d'habitation et le terrain situés sur la parcelle AB9 située 16 impasse des Sources.

### 3) Achat terrains

Dans le cadre du programme du Pont Chabeau, la commune souhaite acquérir les terrains situés à la Beaujeantière pour permettre un accès au lotissement. Les parcelles cadastrées concernées sont les parcelles ZM 148p de 1 000 m<sup>2</sup>, ZM 149p de 1 000 m<sup>2</sup> et ZM 150 de 273 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal, en date du 27 mai 2011, il avait été proposé d'acquérir les deux parcelles de 1 000 m<sup>2</sup> pour un montant unitaire de 50 000€, et la bande de 273 m<sup>2</sup> pour un montant de 10 000€ ; soit un montant global de 110 000€. Or pour une opération d'achat de terrains supérieure à 75 000€, la saisine du service des domaines est obligatoire avant toute signature d'actes d'achat. Le service des domaines n'avait pas rendu son avis à la date du dernier conseil municipal.

Par avis du 10 juin 2011, le service des domaines a évalué la valeur vénale actuelle des parcelles. Il estime l'ensemble des terrains que la commune souhaite acquérir à 109 104€ ou 110 000€. L'estimation est en adéquation avec le prix convenu entre la mairie et les vendeurs.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer tout acte concernant l'achat de ces terrains, au vu de l'avis du service des domaines. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 4) Questions diverses

Valérie DEROUIN demande la participation des conseillers pour l'organisation de la soirée du 13 juillet.

Bruno CORBIN indique que les repas pour la soirée pourront être réservés auprès des commerçants de la commune.

François MORIN informe les conseillers que l'Association Foulée d'Etival a demandé à la commune des locaux pour l'organisation de leur course. François MORIN et Bruno CORBIN vont rencontrer les représentants de l'Association pour étudier la demande.

Valérie DEROUIN rappelle que le Pic-nic Show aura lieu à Etival le 29 juillet. Il y aurait besoin de personnes pour aider à l'organisation de l'évènement.

Bruno CORBIN informe le conseil que les Allemands ont offert à la municipalité un banc en bois qu'il faudrait installer. Il est nécessaire de réfléchir à un endroit où le mettre en valeur.

L'abri de jardin construit par les services techniques a été installé à l'Abbaye de l'Epau. Les conseillers sont invités au vernissage festif qui aura lieu le 28 juin 2011.

Bruno CORBIN rappelle que le stop au niveau de la rue de la Goulotière a été installé. La nouvelle signalisation est respectée à 95%.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a émis un avis favorable à la décision du commissaire enquêteur de proroger l'enquête publique. Elle se déroulera jusqu'au 12 juillet inclus, avec des permanences supplémentaires du commissaire enquêteur les samedi 2 juillet et mardi 12 juillet 2011.

Monsieur le Maire répond à une question posée par les conseillers lors du dernier conseil concernant l'achat des terrains de la famille PERTHUIS. Aucun compromis de vente n'avait été signé ; mais une personne était intéressée par l'achat d'une partie du terrain. Si la vente avait eu lieu, la commune aurait du préempter pour réaliser l'accès au lotissement du Pont Chabeau.

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d'adduction en eau potable vont avoir lieu très prochainement sur la route du Creux, pour les logements locatifs du Champ de la Croix.

Des travaux sur le terrain d'accès au Champ de la Croix, appartenant à la commune, devraient commencer dans peu de temps.

Valérie DEROUIN rappelle aux conseillers que la remise des cadeaux aux élèves de CM2 et les résultats du concours photos se dérouleront en mairie le samedi 25 juin.

La séance est levée à 19h15.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 juin 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			